

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2024**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 19
- de votants 26

L'an deux mil vingt quatre

Le deux décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

**TARIFS DES LOCATIONS DE LA
SALLE LOUIS ARAGON ET DE LA
SALLES DES SPORTS POUR
MANIFESTATIONS A BUT LUCRATIF**

Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET JM. DELANNOY B. MERESSE JC. REZIGA C. RIFF A. DEVEMY MP. THUILLET C. DESROUSSEAU V. PORQUET H. DUMOULIN S. SPOTO C. MERCIER H. LEDOUX L. BLONDEAU G. MONTAY S. GLINEUR S. PIROTTE

Etaient excusés : B. LE MAIGNENT L. PHILIPPE C. GRAND A. MALABOEUF F. COQUELET D. RAMEZ A. AIT BAHA I. PLOUVIER

Procurations respectives à : G. COLLET C. MERCIER S. GLINEUR C. COLLET H. LEDOUX P. BAUDRIN JM. DELANNOY

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 09/12/2024

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 26/11/2024

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. l'Adjoint aux finances fait part aux membres de l'assemblée délibérante de l'opportunité de revoir le tarif des locations applicables à la location de la Salle Aragon et de la Salle des Sports pour l'organisation de salons et manifestations à but lucratif avec vente de produits sur place.

Il propose une augmentation de tarifs en rapport avec les frais engendrés par l'occupation de ces salles à savoir la fourniture d'eau, de chauffage, d'électricité, les frais de mise à disposition du matériel de cuisine, d'entretien et de nettoyage des locaux;

Le Conseil Municipal, considérant que le tarif antérieur avait pris effet au 1^{er} janvier 2024 et après en avoir délibéré, adopte les tarifs ci-dessous qui prendront effet au 1^{er} janvier 2025

	TARIFS 2024	TARIFS 2025
TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE LOUIS ARAGON ET DE LA SALLE DES SPORTS MANIFESTATION A BUT LUCRATIF		
* Salle Aragon - samedi et dimanche	2 100,00 €	2 142,00 €
* Salle des sports – samedi et dimanche	2 625,00 €	2 677,00 €
* Salle Aragon et salle des sports – samedi et dimanche	4 200,00 €	4 284,00 €
➤ Mise à disposition de matériel :		
* une table	15,75 €	16,05 €
* une chaise	2,10 €	2,15 €
* avancée de scène Aragon	157,50 €	160,65 €
➤ Installation de ces matériels par les services techniques (ou d'autres structures)		
* Taux horaire TTC – 1 ouvrier	52,25 €	53,30 €
majoration pour intervention dimanche et jours fériés : + 75%		

Conformément à la décision prise par délibération exécutoire du 2 juin 1995, la mise à disposition de la ligne téléphonique fera l'objet de la mise en recouvrement d'un forfait de 8 euros lors des locations de salles.

Toutefois, afin de garantir la commune des défections injustifiées des de mandeurs, l'assemblée locale a décidé par délibération du 30 décembre 2003, d'exiger le versement du m dès réception du titre de recettes émanant de Monsieur le Percepteur en poste à VALENCIENNES, deux mois avant la date de location (de date à date). En cas de non paiement dans ce délai, la salle ne sera pas mise à disposition.

D'autre part, considérant la nécessité de recouvrer le coût représentatif de la vaisselle cassée et du matériel mis à disposition emporté, l'assemblée décide d'appliquer les tarifs ci-annexés.

Les montants des locations, des arrhes et des coûts de matériels ou vaisselles seront versés entre les mains de SGC de Valenciennes, à Monsieur le Percepteur de VALENCIENNES, sur émission d'un titre de recettes à l'article 752 du budget communal.

Vote : 4 abstentions et 22 pour

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 09/12/2024

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

